

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

Objet : CENTRE NAUTIQUE :

Droits d'Entrée

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD,
GLATARD, WYMAN, MARMONIER,
M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET,
Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT,
Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR,

Absents représentés : M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par
M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

Monsieur le Conseillers Municipal délégué explique que la Commission "Piscine" a confirmé les tarifs qui seront adoptés pour les entrées au Centre Nautique municipal durant la saison d'été 2001.

Un ajustement pour tenir compte de la préparation au passage à l'euro est proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le budget communal 2001,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les propositions de la Commission "Piscine",
- Fixe, pour la saison d'été, les tarifs d'entrée au Centre Nautique comme suit :

ENTREES		
	Francs	Euros
- 16 ans (et + 60 ans) Neuvillois	⇒ 11,00	1,68
- 16 ans (et + 60 ans) non Neuvillois	⇒ 18,00	2,74
+ 16 ans Neuvillois	⇒ 17,00	2,59
+ 16 ans non Neuvillois	⇒ 25,00	3,81
<u>A dater du 01.07.2001 : tarif réduit de 17h 30 à 19h 00</u>	⇒ 5,00	0,76
Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) Neuvillois	⇒ 75,00	11,43
Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) non Neuvillois	⇒ 120,00	18,29
Carte 10 entrées + 16 ans Neuvillois	⇒ 120,00	18,29
Carte 10 entrées + 16 ans non Neuvillois	⇒ 190,00	28,97
Centres aérés :		
- Neuvillois	⇒ gratuit	
- non Neuvillois	⇒ 5,00	0,76
Militaires du contingent	⇒ 11,00	1,68
Etudiants de - 26 ans Neuvillois - Chômeurs	⇒ 11,00	1,68
ASI après-midi	⇒ 11,00	1,68
Comités entreprise adultes (sous impératif de 50 billets minimum)	⇒ 11,00	1,68
<i>Perte de bracelet</i>	⇒ 20,00	3,05

- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal imputation 70631.413 et autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 Juin 2001
- de la publication le 14 Juin 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 Juin 2001